

→ 6/9/15

Refus de mariage à Nice : un couple dépose plainte

Soupçonné de se radicaliser, un couple de musulmans de Nice n'avait pu se marier civilement. Il a décidé de contre-attaquer en déposant plainte contre le maire pour « discrimination »

Hilmi, 28 ans et Céline, 31 ans, couple de nationalité française, s'étaient présentés à l'hôtel de ville de Nice, le lundi 23 mars pour convoier en justes noces. Les futurs époux, accompagnés de leurs familles et de leurs invités, soit une cinquantaine de personnes, avaient été accueillis par un impressionnant cordon de policiers, à pied et à cheval. La Ville avait entre-temps alerté le parquet sur la radicalisation du couple. L'homme faisait l'objet d'une fiche de surveillance de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). Il était susceptible de partir au djihad en Syrie. Son épouse, portant le niqab, semblait également basculer dans un islam radical. Le procureur a alors demandé l'ouverture d'une enquête. La célébration civile a donc été suspendue mais, manifestement, le couple n'a pas été prévenu en temps et en heure. Ou alors il a voulu faire fi de la déci-

sion qu'il estimait injuste et s'est présenté malgré tout. Le cortège avait alors bruyamment manifesté devant la mairie. Il a décidé de déposer plainte contre le maire pour atteinte à la dignité humaine et discrimination.

Une mariée en larmes

Hilmi, qui travaille avec son frère dans un fast-food halal du centre-ville de Nice baptisé El Nosra, avait été condamné en janvier à six mois de prison avec sursis dans un dossier de vol avec violence d'un boulanger d'origine tunisienne. Hilmi et son frère avaient accusé entre autres le commerçant de vendre du porc, des pâtisseries à l'alcool et d'être un mauvais musulman. « C'était un conflit à cause d'une amie employée par ce boulanger qui la harcelait », se défend Hilmi. Deux mois plus tard, Christian Estrosi s'est opposé à l'union civile du couple. Le procureur a reçu cette op-



M^r Jean-Pascal Padovani estime que ses clients ont été « humiliés et vexés » par la décision de la mairie de s'opposer au mariage civil. (Photo Ch. P.)

position et prononcé un sursis à la célébration du mariage. Une enquête est en cours sur le principe toujours en cours. « Le refus opposé à mes clients est discriminatoire », estime M^r Padovani. « Le parquet ayant pris une décision de suspension provisoire le jour de la célébration. » Le couple s'est senti « vexé », « humilié », et a demandé à son avocat M^r Jean-Pascal Padovani, de contre-attaquer. L'avocat nicçois apporte des témoignages de proches du couple, surpris par le comportement peu amène des policiers : « Les policiers ont dit aux futurs mariés de déguerper. La mariée s'est effondrée en larmes », expliquent plusieurs invités, choqués par ce singulier comité d'accueil. « La mairie, à mon sens, ne pouvait au moment des faits justifier d'une quelconque décision administrative pour interdire l'accès à un espace public, en l'occurrence la mairie. »

CHRISTOPHE PERRIN
chperrin@nicematln.fr